

Le sport en quelques chiffres

La place du **sport en France** ainsi que son enracinement dans tous les champs de notre vie quotidienne en font un élément incontournable. La complexification du contexte socio-économique, la diversification des acteurs intervenants dans le champ sportif, la demande croissante d'un public de plus en plus exigeant, aussi bien en matière de pratique, que sur des interventions connexes (loisir, sport insertion, sport et handicap, garde d'enfants, etc.) ont conduit les associations à **s'appuyer sur des salariés**.

Le modèle économique des associations sportives se construit et évolue selon de multiples variables, amenant les structures à orienter leur développement dans diverses directions. Ainsi, **le développement des associations sportives est impacté par des tendances sociétales**, à l'image de la réorientation des dépenses publiques, des mutations démographiques (vieillesse de la population, sédentarité des adolescents et jeunes adultes), de la préoccupation environnementale (organisation éco-responsable, dégradation des écosystèmes), et de l'évolution de la demande sociale du sport (public zappeur en quête de pratique loisirs, sans contrainte). Conjointement, **des enjeux propres au secteur sportif** constituent une autre variable avec la nouvelle gouvernance du sport et ses financements territorialisés, ou encore l'héritage des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, concernant à la fois l'accès à la pratique sportive et la place du sport dans la société.

En parallèle, la crise de la Covid-19 a particulièrement impacté le secteur sportif. L'application des mesures sanitaires (fermeture des lieux de pratique, mise en place des protocoles) a entraîné des répercussions tant économiques (perte d'adhésions, de revenus d'activités et de subventions), qu'organisationnelles (perte de lien avec les bénévoles, gestion des ressources humaines).

Face à ces mutations, la tendance est à la **consolidation de la démarche de professionnalisation** du secteur sportif. Le présent document met ainsi en évidence le **poids du secteur associatif sportif** sur notre territoire par la diffusion de **quelques chiffres clés**.

Le mouvement sportif en France

109 : le nombre de fédérations affiliées au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

118 : le nombre de structures déconcentrées CROS/CDOS/CTOS.

162 187 : le nombre d'associations sportives des réseaux affiliés au CNOSF.

360 000 : le nombre d'associations sportives en France.

1,5 million : le nombre d'associations en France tous secteurs confondus.

3,5 millions : le nombre de bénévoles dans les associations sportives.

18,4 millions : le nombre de licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations.

37 millions : le nombre de français de plus de 15 ans qui déclarent pratiquer une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine.



Les financements et le modèle économique

Au niveau national

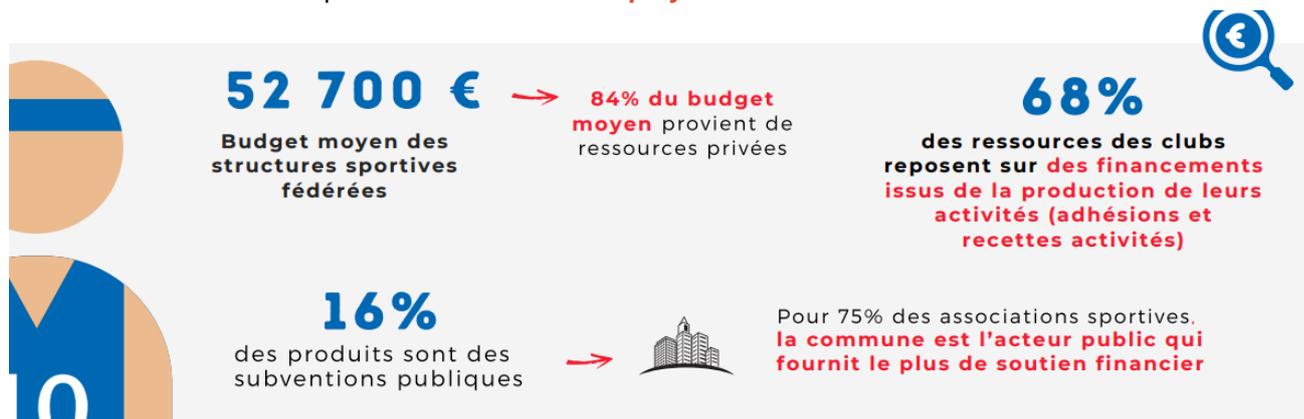
Le **budget du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques** en 2022 s'établit à **987 millions €**, soit 0,3% du budget général. Pour la même année, **celui de l'Agence Nationale du Sport (ANS)** est de **451 millions €**. La somme allouée par l'ANS au développement des pratiques sportives est de 321 millions € en 2022.

La crise de la Covid-19 a fortement impacté le secteur sportif, d'abord en ce qui concerne les prises de licences avec une diminution de 14% en 2021 par rapport à 2019. Ensuite, l'impact économique pour les fédérations sportives a été évalué à 300 millions €.

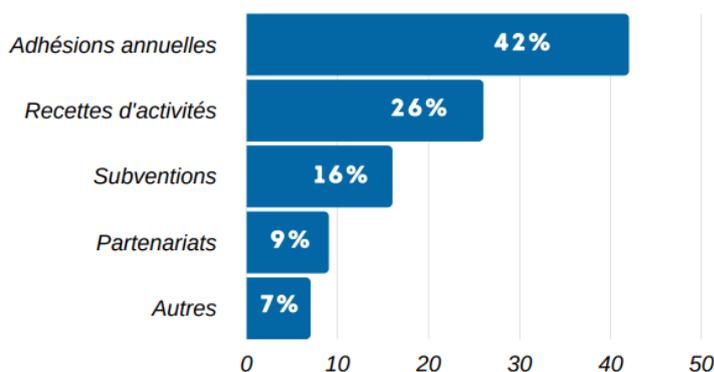
Le poids économique (hors bénévolat) du secteur du sport, calculé à travers la dépense sportive s'élevait à 38,1 milliards d'euros, soit 1,8 % du PIB en 2013. Celle-ci comprend la dépense des ménages, des collectivités territoriales, de l'Etat et des entreprises.

Au niveau de l'association

Le **budget moyen d'une association sportive fédérée est de 52 700 €**, même si 63 % des associations sportives ont un budget inférieur à 10 000 €. Le budget moyen d'une association sportive **sans salarié** est de **37 645 €** contre **209 890 €** pour une **association employeuse**.



VENTILATION MOYENNE DES PRODUITS DES CLUBS SPORTIFS



↑ **Adhésions annuelles : le poste le plus souvent déclaré en hausse (36% des clubs)**

↓ **43% des clubs déclarent des subventions en baisse, ce qui en fait le poste le plus souvent déclaré en baisse**



Bien que les associations sportives reçoivent en moyenne moins de subventions publiques que l'ensemble des associations, il faut noter que le fonctionnement des clubs sportifs repose beaucoup sur la mise à disposition des locaux, équipements et matériels par les collectivités et notamment les communes.

Les communes forment la première source de financement public des associations sportives, en tenant compte à la fois des subventions et des commandes publiques.

LA FONCTION EMPLOYEUR

C'est la variable qui a le plus d'impact sur le niveau de budget des clubs :

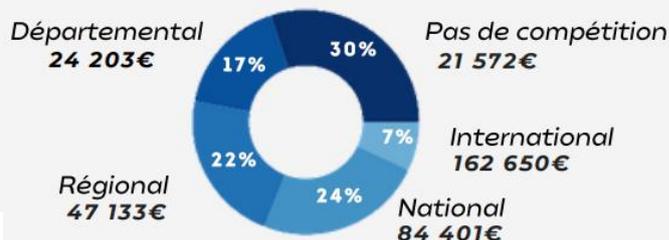
- 37 645 € pour les clubs non employeurs
- 209 890 € pour les clubs employeurs

La ventilation des ressources reste identique mais le poids des adhésions annuelles est renforcé dans les clubs employeurs.

L'OFFRE D'ACTIVITÉS

Les clubs qui proposent de la compétition ont en moyenne un budget bien plus important que les clubs qui n'en proposent pas, et présentent également des recettes plus diversifiées.

BUDGET MOYEN ET RÉPARTITION DU NIVEAU MAX DE COMPÉTITION



LE TERRITOIRE

Le budget est plus important pour les clubs situés dans des grands pôles urbains: 57 000€ contre 35 000€ pour ceux hors de ces grands pôles. Au niveau régional, les clubs d'Île-de-France sont ceux qui disposent des budgets les plus conséquents (131 500 € en moyenne).

La structure du budget des clubs franciliens, comme celle des clubs des grands pôles, est **fortement concentrée autour des recettes d'adhésion**, contrairement aux structures situées en dehors des aires des grands pôles qui développent un modèle porté par des recettes d'activités importantes (41%).

Les principaux **facteurs impactant le modèle économique** des clubs sportifs sont la **fonction employeur**, **l'offre d'activités**, à l'image du niveau de compétition et de l'organisation d'événements, et **le territoire** où selon que les clubs situés dans ou en dehors des bassins d'emploi présentent une recette d'adhésion ou d'activités plus importante.

Typologie des clubs

Les clubs sportifs fédérés sont très nombreux et très divers. **Une typologie de 3 groupes distincts** identifie les spécificités des différents types de clubs sportifs qui évoluent dans cet ensemble non homogène.

Ces trois groupes sont composés de clubs qui présentent de fortes proximités sur plusieurs éléments de leur modèle économique, de leur fonctionnement et de leurs caractéristiques sportives et territoriales. Ainsi, tous déclarent majoritairement avoir besoin de soutien et d'accompagnement dans la recherche de partenariat. Concernant la gouvernance, les hommes sont surreprésentés et peu de jeunes de moins de 30 ans sont impliqués dans la gestion des clubs.



	G1 : les clubs de proximité <i>échelle locale (loisir ou petit niveau de compétition)</i>	G2 : les clubs intermédiaires <i>rayonnement métropolitain</i>	G3 : les clubs phares <i>multisport et/ou compétitif de haut niveau</i>
Budget Moyen	11 832 €	80 145 €	917 857 €
Pratique sportive	< 100 licences (74%)	De 100 à 500 licences (83%)	+ 500 licences (90%) + 1000 licences (72%)
Modèle économique	< 15 000 € (74%) < 50 000 € (98%) - plus grande part pour les recettes d'adhésion - les communes financeurs publics majoritaires - faible diversification de revenu	100 000 € (77%) - plus grande part de subventions - forte diversification des revenus	> 100 000 € (84%) > 200 000 € (65%) - plus grande part de recettes d'activités - forte diversité dans l'origine des subventions, groupe le moins dépendant
Difficultés	- 50% déclarent des difficultés financières - 21% sont en déficit - 1/3 exposés à une baisse de subvention	- 63% déclarent des difficultés financières - 41% ont besoin de soutien	- 37% sont en déficit - 69% exposés à une baisse de subvention
Gouvernance	5,3 personnes dans la gestion 30% majorité de femmes	7 personnes dans la gestion 22% majorité de femmes	8,2 personnes dans la gestion
En résumé	66% des clubs 6% poids économique total - petite taille (licence, ressource) - unisport - peu de compétition - non-employeur	31% des clubs 46% poids économique total - taille moyenne (lic, ressource) - unisport : sport co / olympique - compétition - plutôt non-employeur, recours à prestataire	3% des clubs 48% poids économique total - grande taille (lic, ressource) - principalement multisports - niveau de compétition élevé - employeur, recours à prestataire

Plus d'informations sur le site internet du Centre de Ressources DLA Sport :

- Etude - « [Le modèle économique des clubs sportifs fédérés](#) »



L'emploi sportif

Aujourd'hui, le secteur associatif compte 146 740 associations employant 1,8 millions de salariés, dont près de la moitié sont constituées d'associations employant moins de 3 salariés.

Le secteur sportif, dont la croissance d'emploi est de 3,5% par an depuis plus de 20 ans, représente environ **26% des associations employeuses**, alors qu'**une association sportive sur 10 est employeuse**. On comptabilise ainsi environ **40 000 associations sportives employeuses** dans le secteur, pour près de **87 000 postes salariés**.

Typologie des salariés

Les salariés sont plus jeunes que dans les autres secteurs, dans la mesure où **40 % ont moins de 30 ans**, principalement impliqués sur des missions d'animation et d'encadrement.

La répartition tend à l'**équilibre entre salariés femmes et hommes**, même si ces derniers sont légèrement majoritaires (**52 %**). Cela représente une exception dans le milieu associatif où les salariés sont majoritairement des femmes (70%).



Le croisement des données âge et genre montre que les plus jeunes sont majoritairement des hommes (encadrement) alors que les plus de 46 ans sont majoritairement des femmes (administration).

Caractéristiques de l'emploi

Le nombre moyen de salariés par association sportive employeuse demeure faible, puisqu'environ 80 % dénombrent **moins de 3 salariés par association employeuse**. Les 0,1 % à plus de 100 salariés correspondent principalement à des fédérations sportives nationales.

En ce qui concerne les types de contrats, les salariés interviennent pour **55% d'entre eux en CDI** et pour **31% d'entre eux en CDD** (40% pour les éducateurs). La proportion de CDD est supérieure dans le secteur sportif par rapport aux autres secteurs.

Le **temps partiel** concerne **près de 40% des salariés**, dont plus de la moitié déclarent une situation de temps partiel subi et/ou contraint. La multi activité concerne ainsi de nombreux intervenants car $\frac{1}{4}$ des salariés à temps partiel ont un deuxième employeur et une proportion similaire déclare exercer une autre profession en complément.

On observe également une percée des types de contrat en alternance, à l'image de l'apprentissage avec plus de **18 900 apprentis enregistrés en 2021** dans les secteurs de l'animation et du sport.

Alors que les exigences de professionnalisation du secteur sportif se renforcent et que le niveau global de qualification initiale des salariés s'accroît (près d' $\frac{1}{3}$ détiennent un diplôme de niveau Bac+3 ou plus), le niveau moyen de rémunération augmente, mais reste légèrement inférieur à celui observé dans les autres secteurs.

Le secteur sportif fait face à un **fort turn-over** avec $\frac{1}{4}$ des salariés qui quittent leur emploi en moyenne après 4 ans d'activité. Dans le même temps, **25% des structures déclarent avoir des besoins non pourvus en emplois** et en compétences et près d'un professionnel sur 2 exprime un besoin en développement de compétences.

Aides à l'emploi

Les associations sont éligibles à la majorité des dispositifs d'aide à l'emploi d'Etat et territoriales. Dans le secteur sportif, l'Agence Nationale du Sport (ANS) est l'interlocuteur privilégié via les DRAJES dans les territoires.

L'ANS finance des emplois dans les associations sportives, par l'intermédiaire des projets sportifs fédéraux et des projets sportifs territoriaux. Ces aides à l'emploi sont généralement liées au développement des activités de la structure ou bien à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En complément, les formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), permettent d'employer au sein d'une association une personne dans le but de l'accompagner dans sa professionnalisation. La mobilisation de ces dispositifs permet aux structures employeuses de bénéficier d'aides financières spécifiques.

En 2021, l'**ANS a consacré 53 millions € à la professionnalisation** du mouvement sportif en finançant près de **5 800 emplois** et près de **290 apprentis**.



D'une manière générale, afin que l'emploi aidé ne soit pas déstructurant, aussi bien pour l'association qui recrute que pour le bénéficiaire du contrat, il est essentiel que le **dispositif d'aide à l'emploi** soit choisi en fonction du profil de poste à créer au regard des besoins de la structure. Une aide à l'emploi est à considérer comme un **coup de pouce au démarrage** et non comme une aide sur le long terme, **l'emploi étant à réfléchir dans la durée pour assurer sa pérennisation**.

Plus d'informations sur le site internet du Centre de Ressources DLA Sport :

- Outil – « **Mon club et l'emploi : quelles bases pour l'avenir ?** »
- Outil – « **Un emploi pour quoi ?** »
- Rubrique - « **Les dispositifs d'aide à l'emploi** »
- Outil – « **Le calcul du coût de l'emploi** »



Le bénévolat sportif

Aujourd'hui, près d'un français sur 4 donne du temps gratuitement à au moins une association, ce qui représente environ 12,5 millions de personnes qui exercent une activité bénévole au sein d'une association. Parmi elles, plus d'un français sur 10, soit environ 5,3 millions de personnes agissent sur un mode hebdomadaire et constituent la colonne vertébrale des associations. Enfin, on dénombre entre 12 et 13 bénévoles par association.

La crise de la Covid-19 a eu un impact important sur le bénévolat avec une perte de 15% des bénévoles et le sujet de la remobilisation des bénévoles qui représente la première source d'inquiétude pour les dirigeants associatifs.

Dans le sport, on dénombre environ **3,5 millions de bénévoles dans le secteur sportif**, dont près de **9 associations sur 10 fonctionnent uniquement avec des bénévoles**.

Le nombre de participations bénévoles tous secteurs confondus est estimé à 21 millions. Ce chiffre ne correspond pas à celui du nombre de bénévoles car une même personne peut participer dans plusieurs associations. Les participations bénévoles dans le sport sont estimées à 5,2 millions, soit 25 % de l'ensemble. Le volume de l'activité bénévole dans le sport **équivalait à 116 000 ETP** (équivalent temps plein à 35h/semaine).

Valorisation du bénévolat

La valorisation financière du bénévolat peut s'effectuer par deux méthodes : soit en utilisant le SMIC comme référence, soit en utilisant le salaire moyen dans le secteur étudié. Ainsi, la valorisation du bénévolat dans l'ensemble des secteurs était estimée par la méthode du SMIC à 19,7 milliards d'euros et par la seconde méthode de 39,5 milliards d'euros. Appliquée au secteur du sport sur les mêmes bases on obtient des estimations de **valorisation de 5,1 milliards d'euros à 10,1 milliards d'euros**.



Caractéristiques des dirigeants

Les associations sportives sont caractérisées par un **investissement fort de quelques bénévoles** qui portent des responsabilités au quotidien, et d'une base large de soutiens ponctuels. Si les dirigeants sportifs font état d'une difficulté à trouver des bénévoles désireux de s'engager dans la gestion de l'association, le nombre de bénévoles souhaitant agir ponctuellement (événements) est en augmentation. Par ailleurs, le sport est en tête des domaines dans lequel les jeunes s'engagent. Cela induit une base plus large de bénévoles mais une concentration continue sur un nombre limité de personnes aux postes qui demandent le plus d'heures d'investissement.

Globalement, les hommes sont majoritairement représentés dans la gouvernance associative sportive, **les femmes et les jeunes de « moins de 30 ans » sont encore très peu présents** dans les organisations sportives.

Sources

- CPNEF Sport - **Rapport de la branche professionnelle du sport** – avril 2018
Daloz, Juris associations – **Le Paysage associatif français : mesures et évolutions** – V. Tchernonog, L. Prouteau – mai 2019
CRDLA Sport, CNOSF – **Le modèle économique des clubs sportifs fédérés** – septembre 2020
Injep – **Les chiffres clés du sport** – novembre 2020
Insee – **Insee Première n°1857** – mai 2021
CPNEF Sport, COSMOS – **Cartographie des métiers de la branche du sport** – septembre 2021
France Bénévolat – **L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022** – janvier 2022
Agence Nationale du Sport – **Note de service 2022** – février 2022
ESS France - **Panorama de l'ESS** – mai 2022
CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) – **Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté** – juin 2022
HCVA (Haut Conseil à la Vie Associative) – **Présentation et propositions** – juin 2022
Recherches & Solidarités – **La France Bénévole** – juin 2022
Recherches & Solidarités – **La France associative en mouvement** – octobre 2022
Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques – **L'apprentissage dans les secteurs de l'animation et du sport** – octobre 2022
Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques – **Feuille de route insertion par le sport** – novembre 2022

Financeurs principaux



Pilotes nationaux



**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES SPORT

